

NEWSLETTER



Edito du mois d' Octobre

Transformer les projets en activité réelle

Le secteur du BTP martiniquais aborde le dernier trimestre 2026 dans une situation contrastée. Les indicateurs relatifs à la construction neuve montrent une progression importante. À fin juillet 2026, 2 577 logements ont été mis en chantier sur douze mois, soit une hausse de 49,8 % sur un an. Dans le même temps, 2 612 logements ont été autorisés, en progression de 21,9 %. Le bâtiment non résidentiel présente également des signaux favorables, avec 48 900 m² de locaux commencés et 81 700 m² autorisés.

Ces résultats sont encourageants. Ils ne doivent cependant pas masquer les difficultés encore rencontrées par les entreprises.

À fin août 2026, les ventes de ciment restent en baisse de 6 % sur douze mois. L'emploi salarié dans la construction recule de 1,6 % et l'intérim de plus de 23 %. Au deuxième trimestre, les ventes de ciment ont diminué de 4 % par rapport au trimestre précédent et les importations d'éléments métalliques destinés à la construction ont chuté de 17,6 %.

La situation peut donc être résumée simplement : les projets et les mises en chantier progressent, mais cette amélioration n'est pas encore ressentie uniformément dans les carnets de commandes, les consommations de matériaux et l'emploi.

La priorité collective est désormais de réduire le délai entre les autorisations, les consultations, les attributions de marchés et le démarrage effectif des travaux. La programmation doit se transformer en activité réelle, en chiffre d'affaires et en emplois pour les entreprises martiniquaises.

À travers cette nouvelle newsletter, la CERC poursuit sa mission d'observation, de partage de l'information et de dialogue entre les acteurs publics et privés de la construction.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Yann HONORE
Président de la CERC Martinique

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

Des indicateurs en nette progression

La construction neuve présente une dynamique plus favorable qu'en 2025.

À fin juillet 2026, en cumul sur douze mois :

- **2 577** logements ont été mis en chantier, soit **+49,8 %** ;
- **2 612** logements ont été autorisés, soit **+21,9 %** ;
- 48 900 m² de locaux ont été commencés, soit **+32,2 %** ;
- **81 700 m²** de locaux ont été autorisés, soit **+23,5 %**.

Le collectif porte la hausse des logements

La progression des mises en chantier repose principalement sur les logements collectifs et les résidences :

- **1 378** logements collectifs et en résidence commencés, soit **+67,6 %** ;
- **792** logements individuels purs, soit **+32,4 %** ;
- **407** logements individuels groupés, soit **+35,7 %**.

Du côté des autorisations :

- **1 281** logements collectifs ou en résidence, soit **+13,7 %** ;
- **878** logements individuels purs, soit **+54,3 %** ;
- **453** logements individuels groupés, soit **+1,6 %**.

LECTURE DE LA CERC



La progression observée constitue un signal favorable, mais elle doit être interprétée avec prudence.

Une part importante du redressement repose sur le logement collectif, qui peut être influencé par le démarrage de quelques opérations de taille importante. Il faudra donc vérifier, au cours des prochains trimestres, que cette dynamique se diffuse à l'ensemble des segments du marché et se traduit par une augmentation durable des volumes de travaux.

LES CHIFFRES DU MOIS

+49,8 %

Progression sur un an des logements mis en chantier en Martinique, avec 2 577 logements commencés sur douze mois à fin juillet 2026.

-6 %

Baisse des ventes de ciment sur douze mois à fin août 2026, avec un volume total de 107 516 tonnes.

L'enjeu du trimestre :

Transformer la hausse des mises en chantier en activité durable pour les entreprises et l'emploi.

TABLEAU DE BORD

Les périodes de référence varient selon les indicateurs. Les données de logements et de locaux sont arrêtées à fin juillet, celles du ciment à fin août, l'emploi salarié au premier trimestre et l'intérim à fin mai 2026.

INDICATEUR	DERNIÈRE VALEUR	ÉVOLUTION
Logements commencés	2 577	+49,8 %
Logements autorisés	2 612	+21,9 %
Locaux commencés	48 900 m ²	+32,2 %
Locaux autorisés	81 700 m ²	+23,5 %
Ventes de ciment	107 516 tonnes	-6,0 %
Emploi salarié construction	5 821 salariés	-1,6 %
Intérim construction	292 ETP	-23,3 %
Demandeurs d'emploi BTP	2 156	-11,1 %
Offres d'emploi construction	200	+25,0 %





LE CIMENT NE CONFIRME PAS ENCORE LA REPRISE

À fin août 2026, les ventes de ciment atteignent 107 516 tonnes sur douze mois, soit une baisse de 6 %.

Dans le détail :

- 76 567 tonnes de ciment en vrac, soit -7 % ;
- 30 950 tonnes de ciment en sacs, soit -1,94 %.

Pour le seul mois d'août :

- 4 814 tonnes de ciment en vrac ont été vendues ;
- 2 162 tonnes de ciment en sacs ont été vendues ;
- le volume mensuel total atteint 6 976 tonnes.

Le recul du vrac est particulièrement important à suivre, car ce conditionnement est largement utilisé sur les opérations de gros œuvre et les chantiers nécessitant des volumes significatifs.

Des importations également en retrait

Au deuxième trimestre 2026, les importations d'éléments métalliques destinés à la construction ont reculé de 17,6 % par rapport au trimestre précédent. Les importations de carrelage ont, à l'inverse, progressé de 5,1 %, sans remettre en cause la tendance générale défavorable du secteur.

MATÉRIAUX, EMPLOI ET ENTREPRISES

L'emploi reste sous pression

L'emploi salarié dans la construction s'établit à 5 821 salariés au premier trimestre 2026, soit une diminution de 1,6 % sur un an.

L'intérim recule plus fortement :

- 292 ETP à fin mai 2026, soit -23,3 % ;
- 277 ETP en moyenne sur trois mois, soit -23,1 % ;
- 331 ETP en moyenne sur douze mois, soit -23,8 %.

L'intérim réagit rapidement aux variations de charge. Son recul confirme que les entreprises restent prudentes dans leurs recrutements et leurs engagements à court terme.

Un marché du travail paradoxal

La construction compte 2 156 demandeurs d'emploi de catégorie A, soit une baisse de 11,1 % sur un an. Le secteur représente environ 7 % de la demande d'emploi martiniquaise.

Dans le même temps, 200 offres d'emploi dans la construction ont été enregistrées au premier trimestre 2026, en progression de 25 % sur un an.

Les métiers les plus recherchés concernent notamment :

1. la maçonnerie ;
2. la peinture en bâtiment ;
3. la pose de fermetures menuisées ;
4. l'installation d'équipements sanitaires et thermiques.

Des offres locales récentes concernent également des conducteurs de travaux, chefs de chantier, couvreurs, plombiers, charpentiers, plaquistes et carreleurs.

Le secteur perd encore des emplois, tout en rencontrant des difficultés pour recruter certaines compétences qualifiées.

DOSSIER DU MOIS: LOGEMENT SOCIAL

DES FINANCEMENTS À TRANSFORMER EN CHANTIERS

Le logement social est aujourd'hui identifié comme l'un des principaux leviers susceptibles de soutenir l'activité du bâtiment en Martinique.

Une programmation de 52 opérations, représentant plus de 300 millions d'euros de travaux, a été annoncée pour 2026. Elle concerne la construction neuve, la réhabilitation, le confortement parasismique et l'amélioration de l'habitat.

Les financements et les projets existent, mais plusieurs freins ralentissent encore leur concrétisation :

- procédures administratives ;
- finalisation des études ;
- consultation des entreprises ;
- traitement des lots infructueux ;
- équilibre économique des opérations ;
- disponibilité des compétences ;
- capacité financière des entreprises ;
- délais de paiement.

Le véritable indicateur de relance

L'annonce d'un programme ou l'attribution d'une autorisation ne produit pas immédiatement de l'activité.

Pour mesurer la relance, il faut suivre successivement :

1. les opérations financées ;
2. les consultations publiées ;
3. les marchés attribués ;
4. les lots déclarés infructueux ;
5. les ordres de service délivrés ;
6. les chantiers effectivement ouverts ;
7. les situations de travaux réglées.

PROPOSITION DE LA CERC

La CERC propose la création d'un baromètre trimestriel de réalisation de la commande, permettant de mesurer le passage de la programmation à l'activité effective.

Ce baromètre pourrait distinguer :

- les montants programmés ;
- les montants consultés ;
- les montants attribués ;
- les montants effectivement engagés ;
- les montants mandatés ;
- les délais moyens entre chaque étape.

Le défi n'est plus seulement de financer les opérations. Il est de les faire démarrer et de garantir leur exécution dans des conditions soutenables pour les entreprises locales.

PROJETS ET MARCHÉS À SUIVRE

UNE COMMANDE PUBLIQUE ACTIVE, MAIS TRÈS DISPERSÉE

Début octobre, les plateformes de marchés publics recensent de nombreuses consultations ouvertes en Martinique, tous secteurs confondus. Les périmètres diffèrent selon les plateformes et incluent des marchés de travaux, de services et de fournitures.

La CERC recommande aux entreprises de vérifier systématiquement les avis et dossiers sur les profils acheteurs officiels.

Marché de Fort-de-France

Un concours pour le futur marché aux poissons, légumes et viandes

La CACEM, agissant comme mandataire de la Ville de Fort-de-France, a publié un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du marché aux poissons, légumes et viandes. La date limite indiquée dans l'avis est fixée au 4 novembre 2026.

Cette opération devra faire l'objet d'un suivi lors des prochaines étapes :

- sélection de la maîtrise d'œuvre ;
- études de conception ;
- publication des consultations de travaux ;
- allotissement ;
- calendrier prévisionnel de chantier.

Aménagement numérique

La Collectivité territoriale de Martinique a publié une consultation portant sur une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour des travaux d'aménagement numérique. La date limite indiquée dans l'avis est fixée au 4 novembre 2026.

Investigations techniques

CAP Nord Martinique a publié une consultation relative à des investigations géotechniques et structurelles portant sur des systèmes d'endiguement.

Ces missions d'études sont importantes pour préparer les futurs travaux, sécuriser la conception et anticiper les contraintes géotechniques et structurelles.

CONSEIL PRATIQUE AUX ENTREPRISES

Pour chaque consultation, vérifier :

- la date et l'heure limites en heure de Martinique ;
- la visite obligatoire éventuelle ;
- les qualifications demandées ;
- les critères d'attribution ;
- les clauses sociales et environnementales ;
- les exigences d'assurance ;
- la possibilité de répondre en groupement ;
- les délais d'exécution ;
- les clauses de révision des prix.

VEILLE ET RÉGLEMENTATION

Construction paracyclonique

Les nouvelles exigences sont pleinement applicables

Depuis le 1er janvier 2026, les dispositions de l'arrêté du 5 juillet 2024 s'appliquent aux bâtiments d'habitation individuelle ou assimilés et à la résistance des menuiseries des autres bâtiments situés en Martinique et en Guadeloupe.

Qui est concerné ?

Le texte concerne notamment :

- les propriétaires et maîtres d'ouvrage ;
- les maîtres d'œuvre ;
- les architectes ;
- les constructeurs et promoteurs ;
- les entreprises du bâtiment ;
- les fabricants et poseurs de menuiseries ;
- les bureaux de contrôle.

Quels projets sont concernés ?

La réglementation vise les bâtiments nouveaux, y compris les bâtiments reconstruits. Elle concerne également certaines modifications importantes de bâtiments existants soumises à autorisation d'urbanisme.

Les conséquences pratiques

Les projets doivent intégrer, dès la conception :

- l'action des vents cycloniques ;
- le dimensionnement des structures ;
- la tenue des toitures ;
- les pressions et dépressions sur les façades ;
- la résistance des menuiseries ;
- les systèmes de fixation ;
- la continuité entre les différents éléments de l'ouvrage.

Pour la Martinique, les vitesses de vent de référence indiquées dans la présentation de la réglementation atteignent 32 à 35 m/s. Les bâtiments classés dans les catégories d'importance III et IV sont également soumis à des exigences particulières de contrôle technique.

Trois réflexes pour les maîtres d'ouvrage

1. Anticiper

Les prescriptions doivent être intégrées au programme, au budget et au calendrier de l'opération.

2. Justifier

Les produits et systèmes constructifs doivent disposer des justificatifs techniques correspondant aux sollicitations prévues.

3. Contrôler

La qualité des fixations, des interfaces et de la mise en œuvre doit être vérifiée pendant le chantier, et non uniquement lors de la réception.

La conformité paracyclonique se prépare dès la programmation. Elle ne peut pas être traitée comme une correction de fin de chantier.

FICHE MÉTIER - Carreleur-mosaïste

La précision au service de la durabilité

Le carreleur-mosaïste intervient en construction neuve comme en rénovation. Le métier consiste à préparer les supports et à poser des revêtements en carrelage, faïence, mosaïque, grès cérame, pierre naturelle ou autres matériaux sur les sols et les murs.

Le métier associe :

- savoir-faire technique ;
- précision ;
- maîtrise des matériaux ;
- lecture de plans ;
- sens de l'organisation ;
- qualité des finitions ;
- sens esthétique.

Ses principales missions

Préparer l'intervention

Le carreleur doit :

- lire les plans et les documents techniques ;
- vérifier la nature et l'état des supports ;
- contrôler la planéité, la solidité et l'humidité ;
- établir le calepinage ;
- calculer les quantités de matériaux ;
- organiser et sécuriser la zone de travail.

Préparer les supports

Selon la situation, le carreleur réalise :

- des chapes ;
- des formes de pente ;
- des ragréages ;
- des systèmes de protection à l'eau ;
- des sous-couches isolantes ;
- des panneaux ou éléments prêts à carreler.

Poser les revêtements

Le professionnel maîtrise notamment :

- la pose collée ;
- la pose scellée ;
- le simple ou double encollage ;
- la découpe et l'ajustement ;
- la réalisation des joints ;
- la pose des plinthes et accessoires ;
- les raccordements entre matériaux ;
- le traitement des seuils et des points singuliers.

FICHE MÉTIER - Carreleur-mosaïste

Une erreur de préparation ou de choix du système peut entraîner :

- décollement ;
- fissuration ;
- infiltration ;
- stagnation d'eau ;
- défaut de pente ;
- dégradation prématurée du revêtement.

Les qualités nécessaires

Le métier demande :

- précision et patience ;
- bonne vision des volumes ;
- maîtrise du calcul et des mesures ;
- lecture de plans ;
- endurance physique ;
- goût du travail soigné ;
- capacité à collaborer avec les autres corps d'état ;
- respect strict des conditions de mise en œuvre ;
- sens du conseil auprès du client.

Les évolutions du métier

Le métier évolue avec :

- les carreaux de très grand format ;
- les douches accessibles et sans ressaut ;
- les systèmes d'étanchéité sous carrelage ;
- les terrasses sur plots ;
- les revêtements antidérapants ;
- les colles et mortiers techniques ;
- la découpe mécanisée ;
- les nouveaux matériaux décoratifs ;
- l'amélioration de l'accessibilité.

Comment accéder au métier ?

Les principales formations sont :

- CAP carreleur-mosaïste ;
- BP carreleur-mosaïste ;
- titre professionnel carreleur-chapiste ;
- spécialisations en mosaïque, étanchéité, pierre ou grands formats.

AGENDA & PUBLICATIONS

Prochains rendez-vous

17 octobre 2026

Bati'Elles au Lamentin

Un événement intitulé Bati'Elles est annoncé le samedi 17 octobre au Lamentin.

29 octobre 2026

Assemblée générale annuelle et élective de la CERC Martinique

Les membres de la CERC sont invités à participer aux différentes instances organisées dans la matinée :

- Conseil d'administration ;
- Assemblée générale annuelle et élective ;
- installation du nouveau Conseil d'administration ;
- désignation du Bureau et du Président.

Les convocations et documents préparatoires préciseront les horaires, les pouvoirs et les modalités de candidature.

Publications de la CERC

Note de conjoncture de la construction

Données arrêtées au 30 août 2026

La nouvelle note présente :

- la construction neuve de logements ;
- les locaux non résidentiels ;
- les attestations Consuel ;
- les ventes de ciment ;
- l'emploi salarié ;
- l'intérim ;
- la demande d'emploi ;
- les offres d'emploi.

Tableau de bord en ligne

Retrouvez les séries de la CERC et les principaux indicateurs de la construction en Martinique sur le tableau de bord interactif.

BATISOLID

Les travaux BATISOLID poursuivent un objectif majeur : produire et diffuser des solutions techniques adaptées aux réalités climatiques, géographiques et constructives des Antilles



NOS MEMBRES FONDATEURS



NOS MEMBRES DE DROIT



ADHÉRENTS CERC



NOS PARTENAIRES FINANCIERS

